

Image not found or type unknown



Renseignement sur un bien

Par **davidoche**, le **21/03/2015** à **22:44**

bonjour nous sommes une amicale et nous possédons un étang plus un local à coter, si un jour notre amicale vient à être dissoute à qui reviendrait le bien? que faire comme démarche pour le conserver dans ce cas là. je vous remercie par avance.